

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 24 MARS 1904.

Budget du Ministère de l'Agriculture pour l'exercice 1904 ⁽¹⁾.

AMENDEMENTS PRÉSENTÉS PAR LE GOUVERNEMENT.

Bruxelles, le 24 mars 1904.

A Monsieur le Président de la Chambre des Représentants, à Bruxelles.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous transmettre une note contenant diverses propositions d'amendements au projet de Budget du Ministère de l'Agriculture pour l'exercice 1904.

Par suite de ces amendements, ledit projet de Budget s'élève :

1° Pour les dépenses ordinaires à	fr. 13,163,496 25
2° — exceptionnelles à	164,378 »
ENSEMBLE à. . . . fr.	13,327,874 25

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Finances et des Travaux publics,
C^{te} DE SMET DE NAEYER.

(¹) Budget, n° 4, VII.
Rapport, n° 71.
Amendements, n° 88, 90 et 91.

NOTE.

AMENDEMENTS.

Première Section. — Dépenses ordinaires.	Eerste Sectie. — Gewone uitgaven.
CHAPITRE III.	HOOFDSTUK III.
Agriculture.	Landbouw.
ART. 14. — Recensement agricole annuel. fr. 90,000 »	ART. 14. — Jaarlijksche landbouwopneming . . . , . . . fr. 90,000 »

Ce crédit présente une augmentation de 4,000 francs comparativement à celui qui a été porté au projet de Budget.

Il a été reconnu utile, au point de vue de l'étude des questions économiques intéressant l'agriculture, d'ajouter au cadre de la publication un chapitre nouveau : « Dénombrement des exploitations agricoles d'après leur étendue », ce qui a occasionné un surcroît de dépenses du chef des impressions, de la rémunération des agents payés à la tâche, etc.

Grâce au relèvement de la rémunération accordée aux agents, le recensement s'est effectué avec plus de soin que par le passé; c'est ainsi que le nombre des exploitations recensées a augmenté de 7,648.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE SUPÉRIEUR, MOYEN ET PRIMAIRE.	HOOGER, MIDDELBAAR EN LAGER LANDBOUWONDERWIJS.
ART. 20. — <i>Frais des conférences agricoles et horticoles. — Enseignement agricole moyen et primaire; subsides. — Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles. — Enseignement agricole dans les écoles normales. — Enseignement agricole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver). — Concours entre les élèves des différentes écoles d'agriculture et d'horticulture. — École centrale pratique de maréchalerie</i> fr. 393,800 »	ART. 20. — <i>Kosten der voordrachten over land- en tuinbouw. — Middelbaar en lager landbouwonderwijs; toelagen. — Aankoop van werken die als prijzen uitgereikt worden ter gelegenheid der landbouw-conferenties. — Landbouwonderwijs in de normaalscholen. — Landbouwonderwijs in de scholen voor volwassenen (winterscholen). — Prijskampen onder de leerlingen der verschillende land- en tuinbouwscholen. — Praktische centraalschool voor hoefsmederij.</i> fr. 393,800 »

Ce crédit présente une augmentation de 15,000 francs comparativement à celui qui a été porté au projet de Budget.

En 1902, le Département de l'Agriculture a institué à titre d'essai, à Bruxelles, un cours pratique de maréchalerie à l'usage des maréchaux ayant déjà obtenu un certificat de capacité à la suite des conférences qui se donnent dans un certain nombre de localités du pays.

Le succès de ce cours essentiellement pratique a dépassé toutes les espérances. A cause de l'exiguïté des locaux, le nombre d'admissions a dû être limité à vingt auditeurs, alors que plus de cent inscriptions avaient été demandées.

Le moment est donc venu de donner à cet enseignement spécial un plus grand développement et un caractère permanent.

L'augmentation demandée sera affectée au paiement des dépenses de première installation, comprenant la location des locaux, les frais de chauffage et d'éclairage, l'achat d'appareils, outils, etc., ainsi que des indemnités au personnel enseignant et aux membres de la commission de surveillance.

Le libellé de l'article a été complété en conséquence.

CHAPITRE IV.

Eaux et forêts.

ART. 25. — *Forêts domaniales. — Culture et amélioration; maisons forestières et routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'État* . . . fr. 126,000 »

HOOFDSTUK IV.

Waters en bosschen.

ART. 25. — *Domeinbosschen. — Teelt- en verbeteringswerken; boschwoningen en banen bestemd om de ontginning van Staatsbosschen te vergemakkelijken* . . fr. 126,000 »

Ce crédit présente une augmentation de 10,000 francs comparativement à celui qui a été primitivement sollicité.

Cette augmentation est destinée à faire face à l'accroissement des dépenses d'amélioration et d'entretien des bois de l'État résultant de l'extension de son domaine forestier.

CHAPITRE VIII.

Beaux-arts.

ART. 51. — *Commission royale des monuments : personnel.* . . . fr. 16,700 »

HOOFDSTUK VIII.

Schoone kunsten.

ART. 51. — *Koninklijke Commissie van monumenten : personeel* . fr. 16,700 »

On propose d'augmenter de 600 francs le chiffre porté au projet de Budget.

Cette augmentation permettra d'accorder à un ancien fonctionnaire une amélioration de position justifiée par les longs services qu'il a rendus à la Commission royale des monuments.

ART. 58. — *Conservatoire royal flamand de musique d'Anvers : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.* . . fr. 53,631 25

ART. 58. — *Koninklijk vlaamsch conservatorium van Antwerpen : toelage van den Staat bestemd om, met de toelagen van provincie en stad, de kosten te dekken van het personeel en van het materieel.* fr. 53,631 25

On propose d'augmenter de 6,600 francs le chiffre porté au projet de Budget.

Il est reconnu que la dotation dont le Conservatoire dispose actuellement ne suffit plus à faire face aux dépenses nécessaires. L'augmentation proposée permettra notamment d'effectuer les travaux d'entretien indispensables et de relever les traitements de plusieurs professeurs méritants dont la situation n'a plus été améliorée depuis longtemps.

La ville d'Anvers et la province ont, de leur côté, décidé d'augmenter leurs subsides proportionnellement au supplément qui sera accordé par l'État.

Deuxième Section. — Dépenses exceptionnelles.	Tweede Sectie. — Buitengewone uitgaven.
CHAPITRE XI.	HOOFDSTUK XI.
SERVICES DIVERS.	VERSCHILLENDE DIENSTEN.
Agriculture.	Landbouw.
ART. 64 ^{bis} (nouveau). — <i>Institut agricole de l'État. Aménagement d'un laboratoire de chimie</i> fr. 3,000 »	ART. 64 ^{bis} (nieuw). — <i>Landbouwinstituut van den Staat. Inrichting van een laboratorium voor scheikunde</i> . fr. 3,000 »

Un crédit de 3,000 francs avait été porté au Budget de l'exercice 1903 pour l'aménagement d'un laboratoire de chimie. Ce crédit, n'ayant pu être employé jusqu'ici, sera annulé; il y a lieu de le reproduire au Budget de 1904.

Beaux-Arts.	Schoone Kunsten.
ART. 72 (nouveau). — <i>Conservatoire royal de musique de Bruxelles : acquisition d'une bibliothèque.</i> fr. 34,500 »	ART. 72 (nieuw). — <i>Koninklijk Conservatorium van Brussel : aankoop eener bibliotheek</i> fr. 34,500 »

Il s'agit de faire l'acquisition d'une bibliothèque importante, comprenant environ 7,000 ouvrages tant manuscrits qu'imprimés, parmi lesquels figurent au moins deux cents documents absolument uniques et du plus haut intérêt pour l'histoire musicale.

ART. 73 (nouveau). — <i>Conservatoire royal de musique de Gand : renouvellement du mobilier; installation d'un orgue.</i> fr. 50,678 »	ART. 73 (nieuw). — <i>Koninklijk Conservatorium van Gent : vernieuwing der meubelen; plaatsing van een orgel.</i> fr. 50,678 »
--	--

Les services étant installés dans les nouveaux locaux, il est nécessaire de renouveler le mobilier qui est presque entièrement hors d'usage.

Le crédit demandé est destiné à couvrir la dépense à faire de ce chef, ainsi que les frais d'installation de l'orgue destiné au Conservatoire de Gand et placé provisoirement dans les locaux du Cinquantenaire, à Bruxelles.